

[Text]

The Chairman: So that this was superfluous and redundant?

Mr. Claydon: Yes, sir.

The Chairman: Did they so agree?

Mr. Johannsen: I am sorry, did they agree to that?

The Chairman: Have they so agreed to do it on imports?

Mr. Johannsen: To do the collection?

The Chairman: Yes.

Mr. Johannsen: No.

Mr. Claydon: The next motion relates to a maximum check-off of one-half of one per cent. This would be one-half of one per cent on the value of the regulated product, subject to check-off. This was not accepted because the promotion-research agencies will be accountable to producers and many producers may view check-offs as a tax on their business. Producers will therefore ensure for themselves that check-offs are not set at exorbitant levels.

It was felt that it would be difficult, if not impossible, to set in advance a maximum check-off level that would be appropriate in all circumstances for all different types of products.

Finally, the National Farm Products Council will be required to review and approve all levy orders that would establish the check-offs before they came into effect. So there is, as well, a process of review to look at those. For those reasons it was felt that it would not be appropriate to have a maximum set in the legislation.

The Chairman: We have now reviewed the four amendments accepted at third reading in the House and those not accepted. How many were not accepted? Was it three, four, or five?

Mr. Claydon: We have gone through six so far and there are three more that I have here.

There was another amendment that would require that at least 80 per cent of check-off revenues be spent on promotion and research of farm products. In other words, at most, 20 per cent of revenues could be spent on other activities. However, it is not clear whether these "other activities" would include administrative and overhead costs directly associated with promotion and research.

It is very difficult to specify in advance, and for all commodities, the correct minimum percentage of revenue that would have to be spent on promotion and research, but the most important thing is that these agencies are accountable to producers and it is in the producers' best interests to get the

[Traduction]

Le président: Cet amendement est donc superflu et redondant?

M. Claydon: Oui, monsieur.

Le président: Ont-ils accepté?

M. Johannsen: Pardon?

Le président: Ont-ils accepté de le faire pour les importations?

M. Johannsen: De percevoir le montant des prélèvements?

Le président: Oui.

M. Johannsen: Non.

M. Claydon: La prochaine motion a trait à un prélèvement maximal d'un demi-pour cent, c'est-à-dire un demi-pour cent de la valeur du produit réglementé qui doit faire l'objet d'un prélèvement. Cette motion n'a pas été acceptée parce que les offices de recherche et de promotion devront rendre des comptes aux producteurs et bon nombre de producteurs peuvent considérer ces prélèvements comme une taxe d'affaire. Les producteurs prendront donc des mesures pour s'assurer que le niveau des prélèvements ne soit pas exorbitant.

On estimait qu'il serait difficile, voire impossible, de fixer à l'avance un pourcentage maximal qui conviendrait dans toutes les circonstances à tous les types de produits.

Enfin, le Conseil national des produits agricoles devra examiner et approuver toutes les ordonnances de prélèvement fixant le montant des prélèvements avant leur entrée en vigueur. Il y a donc également un mécanisme établi pour l'examen de ces prélèvements. On jugeait donc pour ces raisons qu'il ne serait pas indiqué de prévoir un maximum dans la Loi.

Le président: Nous avons maintenant passé en revue les quatre amendements adoptés en troisième lecture à la Chambre, ainsi que ceux qui ne l'ont pas été. Combien n'ont pas été adoptés? Trois, quatre ou cinq?

M. Claydon: Nous en avons examiné six jusqu'à maintenant; il en reste encore trois.

Il y a un autre amendement qui prévoit qu'au moins 80 p. 100 des revenus provenant des prélèvements soient consacrés aux activités de promotion et de recherche liées aux produits agricoles. En d'autres termes, 20 p. 100 des revenus, au maximum, pourraient être dépensés pour d'autres activités. Il n'est pas clair cependant si ces «autres activités» incluraient les frais généraux et les frais d'administration directement associés à la promotion et à la recherche.

Il est très difficile de préciser à l'avance, et pour tous les produits, le pourcentage minimum de revenus qui devrait être consacré à la promotion et à la recherche, mais ce qui importe au plus haut point, c'est que ces offices doivent rendre des comptes aux producteurs et que les producteurs ont tout intérêt